

CCAS de RAMILLIES

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE CFU 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'un CCAS se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière du CCAS, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine du CCAS.

I. COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le CFU de l'année 2024 est marqué par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 27.15 % (Total : 865.91 €)

Il n'y a pas de personnel donc pas de variation.

Les charges à caractère général augmentent légèrement mais restent néanmoins maîtrisées :

Les autres charges de gestion courante diminuent car le CCAS ne règle plus l'aide aux transports suite à la prise en charge des transports des collégiens par la CAC

Le CCAS ne possède pas d'emprunt

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont stables diminuent de 29.11% (Total : 1311.62 €).

Les recettes résultent de la subvention communale, des recettes du repas organisé, des fermages et de don

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 1120.61 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

Le CCAS n'a pas d'emprunt à rembourser.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Aucunes dépenses concernant l'investissement au niveau du CCAS de RAMILLIES

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Aucune recette concernant le CCAS de RAMILLIES pour la partie investissement

Le résultat de fonctionnement de l'année 2024, intégralement reversé à la section de fonctionnement 3 497.29 €.

Les subventions obtenues atteignent 1 000 € et proviennent de la commune.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est nulle, Le report de l'excédent d'investissement de l'année 2024 (.0€) et le résultat de l'année 2024 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 1 846.23. €, à inscrire en recettes d'investissement du BP 2025.

II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025

Le budget prévisionnel d'un CCAS doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 4700 €,

Pas de charges prévisionnelles de personnel sauf une cotisation Ursaff réglée chaque année d'un montant +/- 150€

Les prévisions du niveau de charges générales sont stables.
Les charges courantes augmentent. Il n'y a pas de charges financières.

Les prévisions de dépenses réelles sont légèrement supérieures à celles inscrites au budget prévisionnel de 2024.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 1202.71 €, pour un budget total de 4 700. € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée. Une dotation de 500€ est versée par la commune.

Les produits des services sont stables.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les dépenses d'investissement concernent l'achat de tablettes informatiques pour les écoliers de CM2.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent du report de la section d'investissement.

5. ANALYSE DE LA DETTE

LA CCAS de RAMILLIES n'a pas d'emprunt donc pas de dette.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années,

Fait à Ramillies le 20 Mars 2025

Le Président,
O. DELSAUX

